



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF

Question orale n° 538

Texte de la question

M. Paul Patriarche interroge M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la politique énergétique en Corse. En 1987, EDF envisageait la mise en place d'un câble d'alimentation entre l'Italie et la Corse, projet auquel elle a finalement renoncé au profit d'une centrale unique au GPL qu'elle souhaite implanter près de Lucciana, contre la volonté de l'Assemblée de Corse qui a voté en 1993 l'implantation de la centrale à Serra di Fiumorbu. Plus récemment, Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en visite en Corse, s'interrogeait sur l'opportunité d'une centrale unique à gaz et semblait inciter EDF à réfléchir sur le développement des énergies renouvelables. Enfin, les derniers développements semblent remettre à l'ordre du jour un approvisionnement par câble. Depuis dix ans, EDF fait preuve d'attentisme et mise sur une absence de tout développement économique de l'île et donc de la demande énergétique. Cette perspective apparaît pour le moins hasardeuse et contraire à la loi de 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse. Aussi lui demande-t-il s'il dispose d'éléments permettant de décrypter les intentions réelles d'EDF et de lui faire part des intentions du Gouvernement.

Texte de la réponse

M. le président. M. Paul Patriarche a présenté une question, n° 538, ainsi rédigée :

«M. Paul Patriarche interroge M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la politique énergétique en Corse. En 1987, EDF envisageait la mise en place d'un câble d'alimentation entre l'Italie et la Corse, projet auquel elle a finalement renoncé au profit d'une centrale unique au GPL qu'elle souhaite implanter près de Lucciana, contre la volonté de l'Assemblée de Corse qui a voté en 1993 l'implantation de la centrale à Serra di Fiumorbu. Plus récemment, Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en visite en Corse, s'interrogeait sur l'opportunité d'une centrale unique à gaz et semblait inciter EDF à réfléchir sur le développement des énergies renouvelables. Enfin, les derniers développements semblent remettre à l'ordre du jour un approvisionnement par câble. Depuis dix ans, EDF fait preuve d'attentisme et mise sur une absence de tout développement économique de l'île et donc de la demande énergétique. Cette perspective apparaît pour le moins hasardeuse et contraire à la loi de 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse. Aussi lui demande-t-il s'il dispose d'éléments permettant de décrypter les intentions réelles d'EDF et de lui faire part des intentions du Gouvernement.»

La parole est à M. Paul Patriarche, pour exposer sa question.

M. Paul Patriarche. Dans le cadre du protocole d'accord de juillet 1987 entre la collectivité territoriale de Corse et EDF, l'assemblée de Corse s'est prononcée le 29 octobre 1993, après une importante étude comparative sur onze sites, en faveur de l'installation d'une centrale thermique fonctionnant au GPL. La délibération de cette assemblée s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des compétences de la région, qui prévoit la participation de celle-ci à la diversification des ressources énergétiques de l'île.

Mais le régime de codécision révèle un réel déséquilibre: EDF est à la fois maître d'oeuvre, maître de l'ouvrage, financeur, exploitant, et elle exerce les vrais pouvoirs de décision. Or, depuis la signature du protocole de 1987, EDF change régulièrement d'avis et remet en cause ses projets. En 1987, elle a envisagé la mise en place d'un

câble d'alimentation entre l'Italie et la Corse, projet auquel elle a renoncé au profit d'une centrale unique au GPL, qu'elle souhaite implanter à Lucciana, contre la volonté de l'assemblée de Corse, laquelle a décidé en 1993 d'implanter la centrale à Sierra di Fiumorbu, dans le cadre d'un réaménagement du territoire et pour lutter contre la désertification.

Plus récemment, Mme Voynet, ministre de l'environnement, en visite en Corse, s'est interrogée sur l'opportunité d'une centrale unique à gaz, et a semblé inviter EDF à réfléchir sur le développement des énergies renouvelables. Un protocole d'accord pour la lutte contre l'effet de serre et le développement de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, signé le 25 septembre dernier, confirme cette voie écologique. Il apparaît pour le moins aléatoire de faire reposer le développement énergétique de l'île sur l'espoir d'une réduction de la consommation, sur le développement des éoliennes et sur un essor de l'hydraulique, dont on peut douter qu'EDF acceptera de financer le coût.

Enfin, EDF semble revenir à l'idée d'un approvisionnement par câble, si j'en crois les propos du directeur d'EDF en Corse rapportés dernièrement par la presse. Depuis dix ans, l'entreprise fait preuve d'attentisme, elle mise sur l'absence de développement économique de l'île et de la demande énergétique. Cette perspective est inacceptable car elle rend la Corse totalement dépendante du continent en matière énergétique.

Je souhaite par conséquent savoir si le Gouvernement dispose d'éléments permettant de décrypter les intentions réelles d'EDF.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le député, votre question est relative aux modalités d'application du protocole d'accord signé le 24 juillet 1987 entre la collectivité territoriale de Corse et Electricité de France, pour l'approvisionnement de l'île en électricité.

Si l'on fait le point sur la situation actuelle, il apparaît que l'estimation des moyens de production d'électricité jugés nécessaires à l'époque de la signature de ce protocole, il y a un peu plus de dix ans, n'a pas été confirmée par l'évolution des besoins constatés sur l'île. Chacun convient que, à l'heure actuelle, le parc de production installé est suffisant pour satisfaire les besoins prévisibles en électricité pendant encore quelques années.

Il faut cependant se tourner vers l'avenir, en ayant trois objectifs présents à l'esprit.

Le premier, très important, consiste à renforcer la sécurité d'approvisionnement en électricité de l'île.

Le deuxième est celui de la rentabilité économique des projets énergétiques à long terme. Car si la production d'électricité doit accompagner le développement de la Corse, elle ne doit cependant pas accroître les charges financières pesant sur ce développement. Et il n'est pas de l'intérêt de la collectivité territoriale de Corse que les investissements développés sur son territoire soient mal choisis, mal conçus, et aboutissent à un coût de production du kilowattheure disproportionné.

Le troisième objectif, vous l'avez rappelé, c'est l'impératif de protection de l'environnement.

Il faut respecter concomitamment ces trois objectifs. Plusieurs orientations sont possibles.

On peut, et vous avez rappelé les propos de ma collègue ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire à ce sujet, développer les énergies renouvelables, à l'instar de ce qui a été fait pour les équipements hydroélectriques déjà réalisés et pour les projets de type éolien, qui pourraient peut-être se multiplier sur l'île.

Deuxième possibilité: l'installation, le moment venu, d'équipements thermiques décentralisés performants.

Troisième possibilité: la mise en place d'une liaison par câble, qui apporterait des avantages en termes de qualité et de sécurité d'alimentation de l'île.

Votre question vient tout à fait à propos: il paraît utile, aujourd'hui plus qu'hier, de définir une stratégie d'approvisionnement électrique de la Corse, qui présente, comme vous l'avez souhaité, les meilleures conditions de qualité et de coût. Il importe qu'une réflexion au niveau régional, à partir des dernières données disponibles et des prévisions qu'il est possible de faire, soit engagée. Cette réflexion pourrait déboucher soit sur l'application des dispositions du protocole, y compris en ce qui concerne les engagements qui ont été souscrits à l'époque par la collectivité territoriale de Corse, soit - onze années s'étant malgré tout écoulées - sur l'aménagement de ce protocole, si les deux parties intéressées le souhaitent.

Telle est, monsieur le député, la réponse que je voulais vous faire quant à l'avenir de la production d'électricité en Corse.

M. le président. La parole est à M. Paul Patriarche.

M. Paul Patriarche. Monsieur le secrétaire d'Etat, je comprends votre souci.

Toutefois, onze années ont passé et l'on ne «décrypte» toujours pas les intentions d'EDF: on passe du câble au GPL, puis du GPL à l'énergie renouvelable. Nous voulons savoir ce qui se passera sans pour cela attendre onze

années supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Paul Patriarche](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 538

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6743

Réponse publiée le : 16 décembre 1998, page 10468

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 décembre 1998